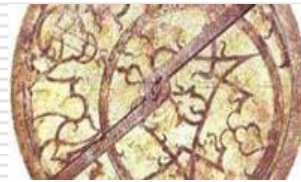


Les relations commerciales UE-Japon: la question des marchés publics

Patrick A. Messerlin et Sébastien Miroudot

Groupe d'Economie Mondiale de Sciences Po



“A la recherche de la croissance: Quel avenir pour le partenariat UE-Japon?”

Sciences Po et JETRO Paris

9 octobre 2012

Les marchés publics dans la relation commerciale UE-Japon

- Conclusions du Conseil Européen du 24 et 25 mars 2011:
 - « (...) le lancement éventuel de négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange, étant entendu que le Japon est disposé à s'attaquer entre autres à la question des barrières non tarifaires et **aux restrictions en matière de passation de marchés publics.** »
- Proposition de la commission d'ouvrir les négociations – 18 juillet 2012.
 - Karel De Gucht: « Lors de nos discussions, notre priorité sera l'élimination des obstacles non tarifaires qui existent sur le marché japonais, par exemple dans le secteur automobile, ainsi que **l'accès aux marchés publics japonais pour les entreprises européennes.** »
- Chiffres avancés dans le document accompagnant la proposition de la Commission:
 - « Le Japon a ouvert seulement 3,8% de ses marchés publics aux fournisseurs étrangers dans le cadre de l'AMP. Il s'agit seulement de 23% des marchés du Japon au-dessus du seuil visé par l'accord; le chiffre équivalent pour l'Union européenne est 70%. »

Le poids économique des marchés publics

- Les marchés publics génèrent une activité économique appréciable
 - 16% du PIB mondial en 2009 (nos calculs)
 - Certaines industries dépendent presque totalement de la demande publique (exemple: infrastructures de transport)
- Et une part non négligeable du commerce mondial
 - 8% des exportations de biens et services en 2009
- Dans un contexte de rigueur budgétaire, l'utilisation efficace des deniers publics est une priorité

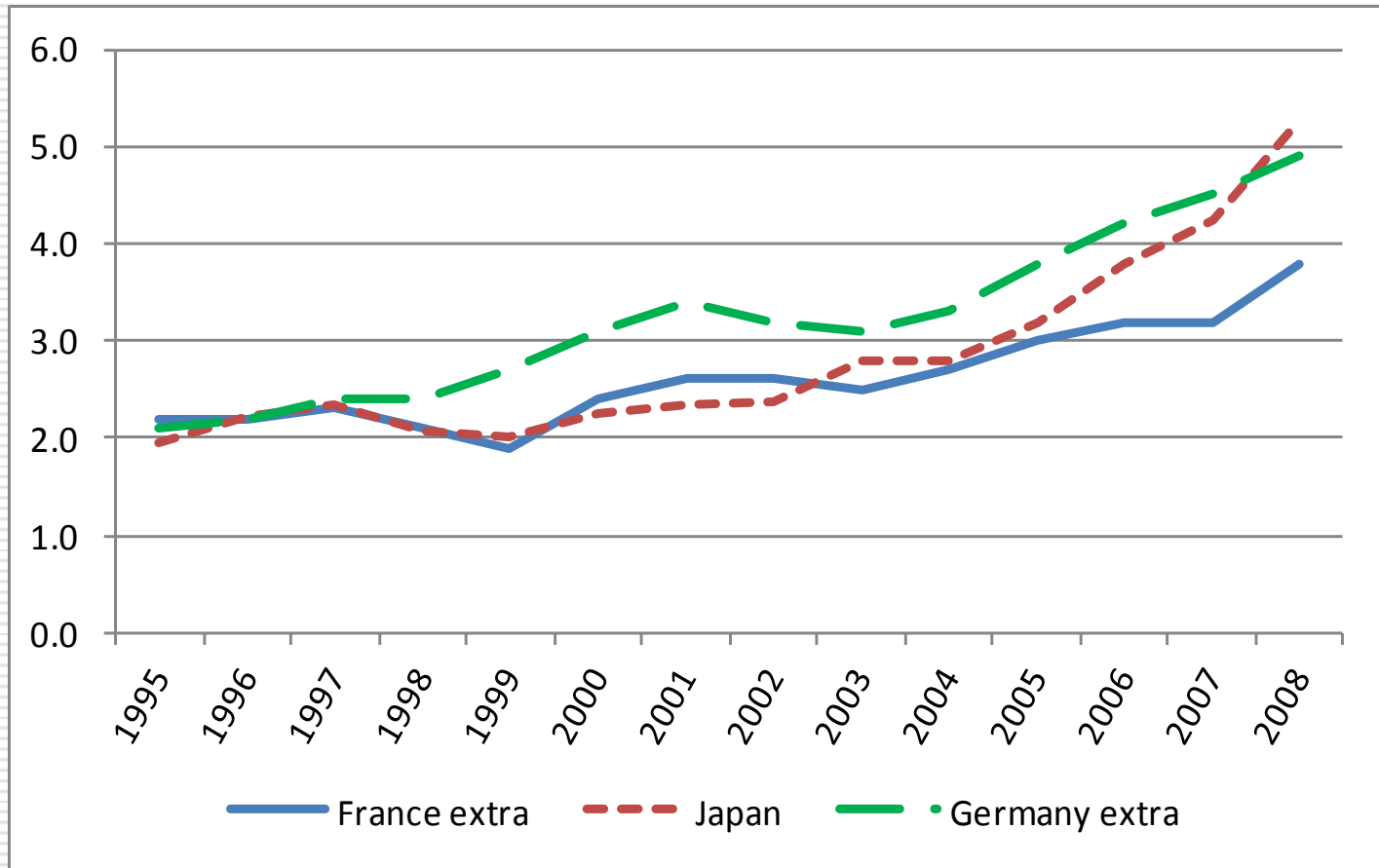
Comment mesurer l'ouverture des marchés publics?

- ❑ La mesure "de jure": les engagements dans l'AMP (au-dessus du seuil défini)
- ❑ La mesure "de facto": importations des administrations et entreprises du secteur public.
- ❑ A mi-chemin: les secteurs réellement ouverts à soumission, sur la base des règles nationales et internationales (consolidées, en tenant compte des seuils)

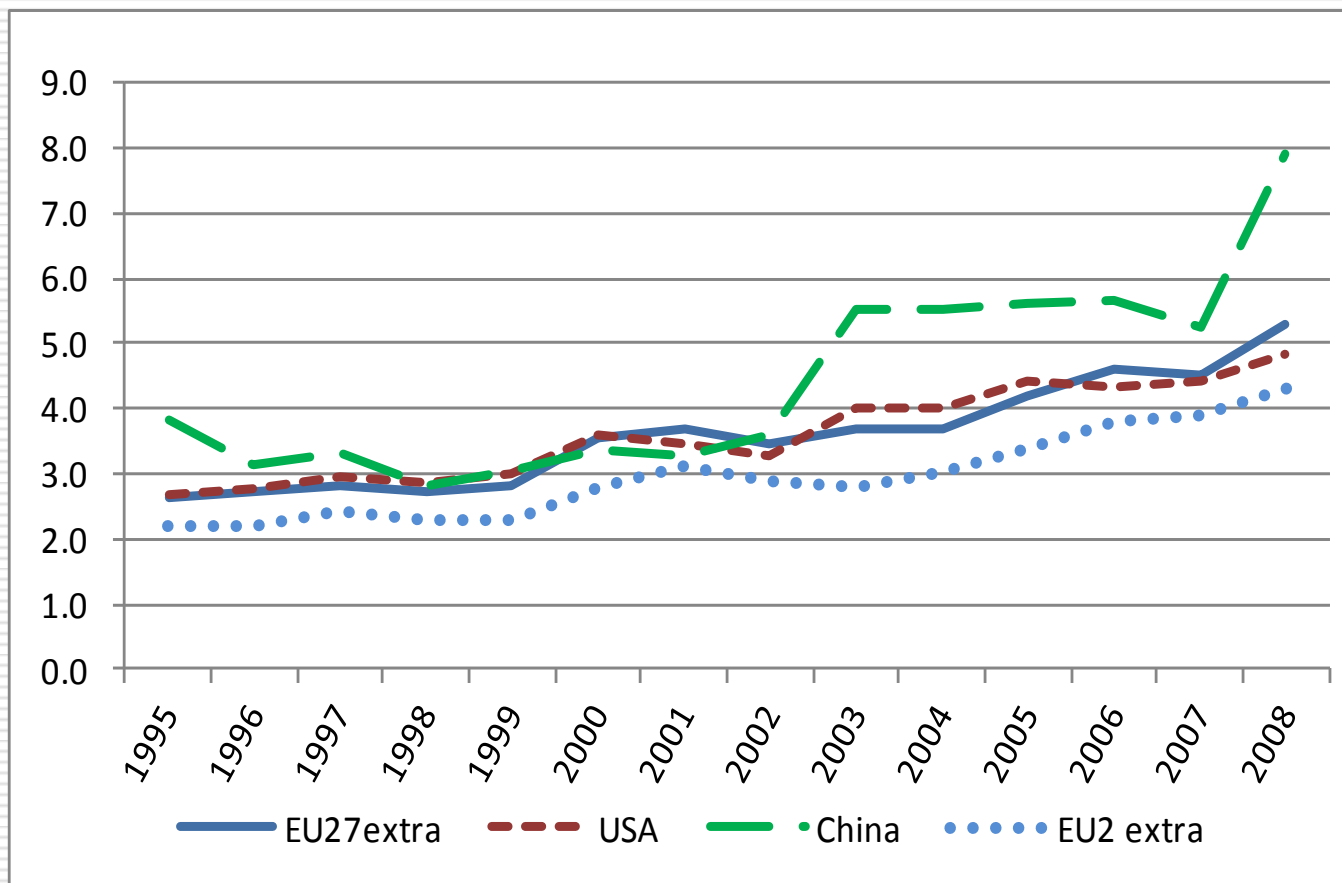
Une estimation exhaustive sur la base de tableaux entrées-sorties

- La comptabilité nationale fournit des tableaux entrées-sorties qui indiquent la consommation finale des administrations publiques
 - ... ainsi que l'utilisation de produits intermédiaires par les administrations publiques et dans les secteurs où se trouvent des entreprises publiques
- Récemment des tableaux entrées-sorties internationaux ont été construits (inter-pays et inter-industries)
 - Ils peuvent être utilisés pour évaluer les « importations publiques » (*i.e.* celles des administrations et entreprises publiques)
- Le projet « WIOD » (World Input Output Database) fournit ces tableaux pour la période 1995-2009

Taux d'ouverture des marchés publics: Japon, France et Allemagne



Taux d'ouverture des marchés publics: Chine, Union Européenne et Etats-Unis



Pourquoi la réciprocité n'est pas une bonne idée

- La réciprocité souhaitée par l'Union européenne repose sur l'hypothèse que l'UE est plus ouverte que ses partenaires commerciaux
 - Cette hypothèse n'est pas solide.
 - D'autres pays pourraient se montrer plus ouverts (Chine).

- Elle repose sur l'hypothèse d'une menace crédible: les marchés publics de l'UE sont plus grands que ceux de ses partenaires.
 - Cette époque est révolue: marchés publics allemands et français sont 8 fois ceux de la Chine en 1995, 3 fois en 2000, 1.3 fois en 2009.

- A l'ère des « chaînes de valeur mondiales », la réciprocité ne fait plus sens dans la politique commerciale
 - La compétitivité--y compris celle du secteur public--se définit par l'accès aux intrants les plus efficaces.
 - Les gains de l'échange sont dans l'ouverture unilatérale.

Post-scriptum: Comparer ce qui est comparable

- ❑ Incohérence avec les chiffres cités par les officiels européens qui proviennent d'une étude d'évaluation d'impact de la Commission. Ces citations sont sur une base dite de jure → les chiffres rouges (colonne 2 et 3).
- ❑ Elles sous-estiment l'ouverture de partenaires de l'UE en ne prenant pas en compte la non utilisation de mesures protectionnistes par ces partenaires: → colonne 4 (même étude de la Commission).
- ❑ Elles surestiment l'ouverture de l'UE en ne prenant pas en compte les "dérogations spécifiques" adoptées par l'UE pour compenser « les disparités dans les engagements »: → colonne 5 (même étude de la Commission).
- ❑ Comparer ce qui est comparable: les « vrais » (de facto) engagements des colonnes 4 et 5.

	Marchés publics couverts par AMP [a]	engagements de jure [b]		engagements de facto [b]		situation en termes d'accords préférentiels commerciaux (APC) entre les partenaires de l'UE et l'UE
		AMP 2011	AMP 1995	parten- naires	UE [c]	
		1	2	3	4	
UE	370	95	85	--	--	
USA [d]	559	na	32	47	46	étude conjointe en cours
Japon	96	na	28	72	70	demande Com. d'ouverture des négociations
Canada	59	na	16	40	10	négociations en cours
Corée	25	na	65	80	82	APC mis en oeuvre

Merci pour votre attention

